

# **--17<sup>e</sup> FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE D'HUMOUR DE MEUDON--**

La 17<sup>e</sup> édition se déroulera du 4 au 8 octobre 2006, au Centre d'art et de culture de Meudon.

Le Festival du Court Métrage d'Humour de Meudon est organisé par l'OMTL et la Ville de Meudon avec le soutien du Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général des Hauts-de-Seine, l'Agence du court métrage et en collaboration avec des partenaires privés.

Tous les ans, le Festival accueille et fait connaître des réalisateurs français de courts métrages à travers une Compétition Officielle qui propose une dizaine de films humoristiques récents.

Hommages, panoramas, programmations jeunesse sont présentés dans le cadre de sections hors compétition.

## **RÈGLEMENT & INSCRIPTION (FICHE COMMUNE D'INSCRIPTION)**

Le Festival du Court Métrage d'Humour de Meudon a décidé d'adopter la FICHE COMMUNE D'INSCRIPTION établie conjointement par l'Agence du court métrage, Carrefour des festivals, le SPI et la SRF.

La fiche d'inscription est téléchargeable en format PDF sur les sites Internet suivants :

[www.omtl.org](http://www.omtl.org)

[www.agencecm.com](http://www.agencecm.com)

[www.festivalscine.com](http://www.festivalscine.com)

Elle est également disponible auprès de l'Agence du court métrage ou sur demande au bureau du Festival ( 01 49 66 68 94 – [cinema.cac@mairie-meudon.fr](mailto:cinema.cac@mairie-meudon.fr) )

**La FICHE D'INSCRIPTION dûment remplie est à RENVoyer AU PLUS TÔT**

- nous vous serions très reconnaissants de ne pas attendre le dernier moment pour inscrire le film -  
et **AVANT LE 16 JUIN 2006** à :

Véronique LAMIA  
Festival du Court Métrage d'Humour de Meudon  
OMTL - Hôtel de Ville  
6, avenue Le Corbeiller  
92190 MEUDON

**N'oubliez pas de nous faire parvenir avec la fiche d'inscription une cassette VHS ou un DVD à l'adresse ci-dessus.** Nous renvoyons les supports vidéos des films non sélectionnés avec un courrier réponse, courant juillet.

Nous vous remercions de bien vouloir **CONSERVER LE RÈGLEMENT**.

Par ailleurs, l'inscription est gratuite et les films sélectionnés perçoivent une indemnité de projection basée sur le barème de l'Agence du court métrage.

## **RENSEIGNEMENTS**

**Festival du Court Métrage d'Humour de Meudon**

**[www.omtl.org](http://www.omtl.org)**

OMTL - Hôtel de Ville - 6, avenue le Corbeiller - 92190 Meudon

**Véronique LAMIA, Coordinatrice**

**[cinema.cac@mairie-meudon.fr](mailto:cinema.cac@mairie-meudon.fr)**

Tél. 01 49 66 68 94 – Fax 01 49 66 68 85

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 16 JUIN 2006**

## **RÈGLEMENT (À conserver par le réalisateur ou le producteur)**

### **PARTICIPATION**

---

1. Le Festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages français, **sous réserve de l'acceptation des termes du présent règlement. La participation est gratuite.**
2. La compétition est ouverte aux **films courts français en 35mm** répondant au **thème de l'humour, terminés après le 1er avril 2005** (copyright 2005 et 2006) **et d'une durée n'excédant pas 40 minutes.**

### **INSCRIPTION**

---

3. Les fiches d'inscription dûment remplies doivent être envoyées impérativement **avant le 16 JUIN 2006.** **Afin que l'inscription soit validée, le film sur support vidéo doit être impérativement mis à la disposition du comité de sélection, avant cette même date.** Le visionnement s'effectue sur VHS ou DVD à adresser directement au Festival. Nous renvoyons les supports vidéos des films non sélectionnés avec le courrier réponse, courant juillet. Les organisateurs du Festival déclinent toute responsabilité en cas de perte.

### **SÉLECTION**

---

4. Les films déjà présentés et visionnés l'année précédente ne pourront pas être présentés une seconde fois.
5. Le comité de sélection est composé de cinéphiles, membres de l'association organisatrice depuis la création du Festival et de professionnels du cinéma.
6. Une dizaine de films sont retenus pour la compétition officielle. Les films sélectionnés reçoivent une **indemnité de projection selon la grille tarifaire de l'agence du court métrage.**
7. Le Festival ouvre aussi une section hors compétition sous forme de panoramas. Les films inscrits pourront éventuellement être retenus pour les programmations hors compétition.
8. Tout réalisateur ou producteur inscrit sera informé par courrier des décisions du comité de sélection à partir du 21 juillet 2006. Si aucune suite n'est donnée de la part du Festival après le 15 septembre, il faut considérer que le film n'a pas été retenu.

### **COMPÉTITION OFFICIELLE**

---

9. **Les copies 35mm des films sélectionnés doivent être impérativement déposées à l'agence du court métrage** (2, rue de Tocqueville - 75017 Paris) **avant le 29 septembre 2006.** Sinon, il est impératif de prendre les dispositions nécessaires pour que le film soit à Meudon, au Centre d'art et de culture (15, bd des Nations Unies - 92190 Meudon) avant le 3 octobre 2006 (frais de port à la charge du participant).
10. Si l'état de la copie est jugée de qualité insuffisante, le film pourra être retiré de la compétition officielle ou de la section hors compétition. La décision du comité de sélection ne pourra être contestée.
11. Le Festival s'engage à souscrire une assurance qui garantit les copies entre la réception et le rendu des films. En cas de vol, perte ou détérioration, le Festival n'est engagé que pour la valeur de remplacement de la partie endommagée. Les films sont également assurés durant le transport aller retour entre l'agence du court métrage et Meudon, et uniquement sur ce trajet.
12. Restitution de la copie : les films seront, sauf cas exceptionnel qui devra être signalé au moment du dépôt de la copie, retournés à l'agence du court métrage, le lundi 9 octobre. Dans le cas où le participant souhaite que la copie soit retournée vers une autre destination les frais de transports seront à sa charge.

### **PRÉSENCE DES RÉALISATEURS**

---

13. **Chaque participant s'engage à représenter son film lors de la soirée de remise des prix du samedi 7 octobre 2006,** soit par la présence du réalisateur, du producteur, des comédiens ou techniciens.
14. Les réalisateurs, producteurs et les membres des équipes techniques et artistiques des films sélectionnés en compétition officielle et dans le cadre des panoramas seront accrédités pendant toute la durée du Festival.

### **EXPLOITATION**

---

15. Les participants cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits TV (10% de la durée totale du film et pas plus de 3mn) pour diffusion dans les publications du Festival, dans la presse et sur les chaînes TV.
16. Les participants s'engagent à adresser au Festival le film sur support vidéo pour la promotion du Festival auprès des médias et pour les archives du Festival ainsi qu'une photographie du film pour le catalogue. Toutes les informations données sur la fiche d'inscription seront également utilisées dans le catalogue.

### **JURY**

---

17. Le Jury est composé de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du monde artistique en général.

### **PRIX**

---

18. Cinq prix sont décernés, les montants de ceux-ci sont indiqués sous réserve de changements.  
**Grand prix du jury** (4 500 euros - Trophée « Rabelais d'or » - Prestations techniques)  
**Prix du public** (2 500 euros - Trophée « Rabelais d'or » - Prestations techniques)  
**Prix spécial du jury** (Prestations techniques) - **Prix d'interprétation** (900 euros)  
**Prix de la jeunesse** (800 euros) - En cas d'ex æquo, la dotation du prix est divisée par deux.

### **CAS NON PRÉVUS et CONTESTATIONS**

---

19. Le bureau de l'OMTL ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus au règlement.